



Communiqué de presse

Mardi 5 mars 2024

Déplacement en Nouvelle Calédonie et Polynésie

La Ville de Paris, informée de l'ouverture d'une enquête préliminaire, a d'ores et déjà produit volontairement les justificatifs relatifs au déplacement d'une délégation Ville en Polynésie Française et en Nouvelle Calédonie.

Cette enquête s'inscrit naturellement dans la suite du signalement adressé au parquet national financier et s'est poursuivie ce jour par la remise volontaire par la Ville des documents complémentaires sollicités.

Le 10 novembre dernier la commission de déontologie de la ville de Paris saisie par la Maire de Paris avait établi que le déplacement de la maire est « régulier sur le plan déontologique ».

La Maire de Paris est sereine et confiante quant à l'issue de ces investigations et se tient à la disposition de la justice afin de permettre la manifestation de la vérité dans le cadre de cette enquête.

Contact presse : 01 42 76 49 61 / presse@paris.fr